

Conseil Communal

Séance du 5 février 2015

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,
LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,
HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Plan de cohésion sociale

1. Plan de cohésion sociale : approbation.

Le Plan de Cohésion Sociale 2014 – 2019 a été modifié et adapté en fonction des remarques émises par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, à la fois sur le diagnostic et sur le plan d'actions.

Le Conseil communal approuve ce Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

CPAS

2. Fixation de l'échelle liée à la fonction du/de la directeur(trice) général(e) (secrétaire CPAS) et l'amplitude de la carrière : approbation.

Etant donné que de nouveaux arrêtés et décrets du Gouvernement wallon fixent les dispositions générales d'établissement des statuts administratif et pécuniaire des directeurs généraux entre autres ainsi que les règles d'évaluation de leurs emplois, étant donné que ces normes juridiques instaurent de nouveaux principes, le Conseil communal approuve la décision du CPAS d'appliquer ces nouvelles dispositions à dater du 1^{er} septembre 2013 et de fixer l'échelle liée à la fonction de Directeur général du CPAS à 97,5 % du traitement du Directeur général de la Commune.

Finances

3. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l'exercice 2015 : approbation du cahier spécial des charges.

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2015, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l'article 26 § 1, 1^o, a) de la loi du 15 juin 2006.

4. **Marché de services coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés lors de l'exercice 2015 : approbation du cahier spécial des charges.**

Les marchés ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de sécurité et de santé ainsi que les services y relatifs, pour les travaux lancés pendant l'année 2014, seront passés par procédure négociée sans règle de publicité conformément à l'article 26 § 1, 1°, a) de la loi du 15 juin 2006.

5. **Embellissement des villages : approbation du règlement d'octroi de subsides.**

La Commune tente d'embellir ses quartiers, rues et villages et souhaite que la population participe à cette dynamique de quartier.

Le Conseil communal approuve le règlement relatif à l'octroi d'un subside de 500 euros pour chaque projet rentré par les délégués de chaque village ou de chaque rue et accepté par le Collège au cours de l'exercice 2015.

6. **Taxe annuelle sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés – Exercice 2015.**

Le Conseil communal approuve le règlement-taxe sur la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et des déchets ménagers assimilés pour l'exercice 2015.

Patrimoine

7. **Projet d'acquisition de parcelles situées en zone habitable à Lescheret appartenant aux consorts LERICHE : approbation du projet d'acte.**

Dans le cadre de sa « Déclaration de politique générale », la Commune souhaite se porter acquéreuse de terrains à bâtir pour les jeunes ménages et habitants de notre Commune. Dans cette optique, le Conseil communal approuve la décision d'acquisition de ces 9 parcelles dans un lotissement créé à Lescheret par les consorts Leriche d'une contenance totale mesurée de 1 ha 4 ares 91 centiares, situées en zone habitable à Lescheret et leur appartenant, pour le prix de 170.000,00 euros.

Travaux

8. Travaux d'égouttage au lotissement Leriche à Lescheret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Suite à l'acquisition de terrains à bâtir dans le point précédent, il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de travaux d'égouttage (pose d'un tuyau pvc diamètre 300 pour le raccordement à l'égout existant, pose d'une antenne d'attente de diamètre 160 pour le raccordement de chaque place à bâtir).

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 97.302,15 euros TVA comprise. Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

9. Charges d'équipement du lotissement Leriche à Lescheret (SWDE – Voo Tecteo - Ores) : approbation des devis estimatifs.

Comme pour le point précédent, il s'avère également nécessaire de procéder à la réalisation de travaux d'équipement en eau et de raccorder ce lotissement au réseau Voo Tecteo ainsi qu'au réseau d'électricité.

Le Conseil approuve les devis suivants, à savoir :

- le devis estimatif de la SWDE s'élevant au montant approximatif de 55.002,00 euros HTVA, soit +/- 309 mètres à 178 euros/mètre HTVA,
- le devis estimatif de Voo – Tecteo s'élevant au montant approximatif de 4.655,00 euros HTVA,
- le devis estimatif d'Ores s'élevant au montant approximatif de 25.880,10 euros TVA comprise.

10. Réfection du chemin de GC n° 59 entre Sibret et Poisson-Moulin : approbation du cahier des charges mis à jour.

Suite aux remarques administratives et techniques émises par le SPW – Direction des voiries subsidiées en date du 16 décembre 2014, le cahier spécial des charges pour ce dossier inscrit dans le Plan d'Investissement Communal pour les années 2013 à 2016 et approuvé en date du 21 août 2014 a été modifié en conséquence par le Département des Services techniques de la Province de Luxembourg.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges mis à jour dont le montant estimatif s'élève à la somme de 331.199,69 euros TVA comprise. Ce marché sera passé par adjudication ouverte.

11. Entretien du chemin n° 14 de Jodenville vers la RR 85 : approbation du cahier des charges mis à jour.

Suite aux remarques administratives et techniques émises par le SPW – Direction des voiries subsidiées en date du 16 décembre 2014, le cahier spécial des charges pour ce dossier inscrit dans le Plan d'Investissement Communal pour les années 2013 à 2016 et approuvé en date du

21 août 2014 a été modifié en conséquence par le Département des Services techniques de la Province de Luxembourg.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges mis à jour dont le montant estimatif s'élève à la somme de 161.605,18 euros TVA comprise. Ce marché sera passé par adjudication ouverte.

12. Entretien des chemins GC n° 62 dans la traversée d'Assenois et chemins n°s 3007 et 3008 Liaison entre Rosières et Nives : approbation du cahier des charges mis à jour.

Suite aux remarques administratives et techniques émises par le SPW – Direction des voiries subsidiées en date du 16 décembre 2014, le cahier spécial des charges pour ce dossier inscrit dans le Plan d'Investissement Communal pour les années 2013 à 2016 et approuvé en date du 21 août 2014 a été modifié en conséquence par le Service des Travaux, auteur de projet.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges mis à jour dont le montant estimatif s'élève à la somme de 258.577,00 euros TVA comprise. Ce marché sera passé par adjudication ouverte.

Intercommunales

13. Programmation Leader 2014 – 2020 : approbation du plan de développement stratégique.

Suite à la présentation par le Parc naturel de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier du rapport relatif à la Programmation Leader 2014 – 2020, le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le Plan de développement stratégique élaboré pour la période 2014 – 2020 et sur la poursuite de sa collaboration avec le GAL dans cette perspective, à prévoir une contribution annuelle de 4.440,00 euros à partir de l'année 2016 et à prolonger l'avance de trésorerie consentie au GAL, par voie d'avenant, pour la nouvelle période de programmation Leader.

HUIS CLOS